



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉNERGIES  
DE LA RÉGION LYONNAISE**

**AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ  
DU JEUDI 26 MARS 2009**

**BULLETIN N°138**

**74<sup>ème</sup> Année**

**SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27**

## TABLE DES MATIERES

	<b>Page</b>
<b>ETAT DES PRÉSENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>6</b>
<b>ADOPTION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU PRESIDENT.....</b>	<b>8</b>
Compte rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée au Président par la délibération 2008-04-09/05 en date du 9 avril 2008 ..	9
Compte rendu des décisions prises par le Bureau du 2 décembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008 .....	9
<b>ADOPTION DU BULLETIN N°137 .....</b>	<b>10</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS .....</b>	<b>10</b>
Budget principal 2009 .....	10
Budget annexe Sathonay-Camp, Budget 2009 .....	15
Budget annexe La Tour de Salvagny, Budget 2009 .....	16
Budget annexe photovoltaïque, Budget 2009 .....	17
Adhésion à la FNCCR .....	17
Versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) .....	20
Rectification de la contribution de la commune de Fleurieu-sur-Saône .....	21
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>22</b>

<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ LIMONEST, JEUDI 26 MARS 2009</b>
--

Le jeudi 26 mars à 18h45, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 18 mars 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle des fêtes de Limonest.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Louis-Paul TARDY

Nombre de délégués en exercice .....	112
Nombre de délégués titulaires présents .....	55
Nombre de délégués suppléants présents.....	8
(remplaçant un délégué titulaire)	
Nombre de pouvoirs .....	3
Nombre total de délégués ayant voix délibérative.....	66

**Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire**

P. VERON (Couzon-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à P. ABADIE (Sathonay-Camp)  
C. DUBOS (Saint Priest) donne pouvoir à R. DEGUELDRE (Chaponost)  
C. TOURDES (Bron) donne pouvoir à M. RODRIGUEZ (Neuville-sur-Saône)

**Absents excusés**

ALBIGNY SUR SAONE	Monsieur G. VESSIERES (titulaire)
BRIGNAIS	Monsieur C. MOGAVERO (suppléant)
BRON	Messieurs C. TOURDES, Ch. LABIE (titulaires) Madame F. LARTIGUE-PEYROU (suppléant)
CHAPONOST	Monsieur J. KOHLHAAS (titulaire) Monsieur A. GUERRIER, Monsieur A. GERON (suppléant)
CHARBONNIERES-les-BAINS	Messieurs P. FORMISYN, Th. ELMASSIAN (titulaires)
CHARLY	Monsieur J. TOUILLON (titulaire)
COUZON AU MONT D'OR	Messieurs P. VERON, P. CORET (titulaires) Madame L. BESSON, Monsieur C. PRADINAS (suppléants)
CRAPONNE	Madame A-M. PERAGINE (titulaire)
DARDILLY	Monsieur FARGIER (titulaire)
DECINES-CHARPIEU	Monsieur V. BLANCHET (titulaire)
ECULLY	Madame E. VITAL-DURAND (suppléant)
FEYZIN	Monsieur R. FARNOS (titulaire)
FONTAINES SUR SAONE	Monsieur O. BRUSCOLINI (titulaire)
GRIGNY	Monsieur D. ROYER (titulaire) Madame A. PIGEON (suppléant)

MILLERY	Monsieur DESCOTES (titulaire)
MONTANAY	Monsieur C. ESCOFFIER (suppléant)
LA MULATIERE	Monsieur J-P. BESSON (suppléant)
RILLEUX-LA-PAPE	Monsieur J-L. VEAU PERRIER (titulaire) Monsieur S. FITOUSSI (suppléant)
ROCHETAILLÉE SUR SAONE	Monsieur N. FERBER (titulaire)
ST CYR AU MONT D'OR	Monsieur G. RAY (titulaire)
ST FONTS	Messieurs S. PERRIN, Monsieur E. DELOR (titulaires)
ST GERMAIN AU MONT D'OR	Monsieur D. YVOREL (suppléant)
ST PRIEST	Madame C. DUBOS, Monsieur W. PLAZZI (titulaires) Madame F. BOTTURA, Monsieur G. VEYRON (suppléants)
ST ROMAIN AU MONT D'OR	Madame M. GERWIG (suppléant)
STE FOY LES LYON	Messieurs A. BAVOZET, M. MOLIMAR (titulaires) Messieurs P. BARRELLON, M. BARLET (suppléants)
SATHONAY-VILLAGE	Monsieur R. KREMER (suppléant)
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	Monsieur J-B. RIO (suppléant)
LA TOUR DE SALVAGNY	Monsieur J-P. BOURGES (titulaire)
VENISSIEUX	Monsieur E. BAFOUNTA (titulaire)
VERNAISON	Monsieur S. MORVAN (suppléant)
VOURLES	Monsieur G. GRANADOS (titulaire) Monsieur G. DE BERNARDIS (suppléant)

### **Assistent à la réunion**

Monsieur CORON, Directeur Général des Services  
 Madame VALANTIN, Responsable des services administratifs  
 Madame GREFFIER et Messieurs GAILLARD et DESBOUIS, Ingénieurs  
 Madame TRAN, Messieurs BAS, HANOTEL, MOUYON, SUNE services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public  
 Mesdames MOREL, BLACHIER, FERRET, GUICHERD, MAMAN, PASQUIER, SALIGNAT, SPINA, THORAL, Messieurs ESCUDER et FLAMMARION, service administratif  
 Messieurs ENJOLRAS, GRANIER, LESGUILLON, service Energies

## ETAT DES PRÉSENTS

### Délégués présents à la séance (x)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS					
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR		G. VESSIERES		M. BALAIS		A. BONY	
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES		C. LABIE		F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	X	R. KINDLE	X	J-P. PERRET		R. VENDITTI	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON		M. PANTIGNY	X	M. SANS	X	E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	X	G. SOUY	X	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		A. GUERRIER		A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	X
Charly	J. TOUILLON		M-L. RUE		M. GUERRIERI	X	E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST		B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	X	P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER		J. DUPUIS		D. GAIDIER	
Communay	G. BELLEVILLE	X	J-P. CHONE	X	G. BARDENET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON		P. CORET		L. BESSON		C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J-F. FARGIER		J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS		M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	X	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	P. FORGEOIS		L. FILLOUX		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME		D. ROYER		A. PIGEON		M. DJERORO	
Irigny	G. RONY		P. BOSGIRAUD	X	G. ROBIN	X	A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES		A. CASADO		R. THOLLET		P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC	X	D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	M. ANDUJAR	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mt-d'Or	C. PILLONEL		D. POSNER	X	S. ULRICH	X		
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER		S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER		G. JEGO		C. COMTE	
St-Cyr-au-Mt-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY		B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mt-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD		C. BASSET	
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR		C. DEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAUT		D. LAFAURE	X
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE	X	G. CARTON	X	C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	V. TOUTANT		D. YVOREL		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS		W. PLAZZI		F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR		P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN		R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD	X	B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGES		J. DEBORD	X	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS		E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

## ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n°137 du 4 février 2009 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Information du Comité sur les délégations données au Bureau et au Président (application de l'article L.511-10 du CGCT) : délibérations du Bureau et marchés à procédure adaptée ;
- Budget primitif 2009 – Budget principal;
- Budget primitif 2009 – Budget annexe Sathonay-Camp;
- Budget primitif 2009 – Budget annexe La Tour de Salvagny;
- Budget primitif 2009 – Budget annexe photovoltaïque;
- Adhésion à la FNCCR ;
- Versement anticipé du FCTVA ;
- Rectification de la contribution de la commune de Fleurieu-sur-Saône ;
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h40 sous la présidence de Monsieur ABADIE.

**M. ABADIE, Président.**- La séance est ouverte.

Bonsoir. Nous sommes très heureux de vous accueillir pour ce comité du 26 mars dans la commune de Limonest. Je remercie M. Max Vincent qui nous a fait l'amitié de nous prêter sa salle des fêtes. Je vais lui donner la parole pour en quelques mots vous souhaiter la bienvenue et nous parler un peu de sa commune.

**M. VINCENT, Maire de Limonest.**- Cher Pierre, merci d'avoir accepté de tenir votre comité à Limonest.

Je voudrais vous remercier, et te remercier pour tout le travail que tu effectues au sein du SigerLy, car les délégués me font toujours un compte rendu très précis de vos séances, et ils me disent combien tu es efficace et tu sais mener les réunions comme il convient. Je crois que c'est indispensable dans nos assemblées. Et je souhaite que le SigerLy continue à poursuivre son action au profit de nos communes, car je crois que c'est extrêmement important dans la mesure de cette compétence.

La commune de Limonest comptait 3 163 habitants au dernier recensement 2006, enregistrés au 1er janvier 2009. Une commune de 900 hectares environ. Chef-lieu de canton.

Commune qui a essayé à la fois de préserver le développement économique au sud de la commune puisqu'on fait partie de l'association Techlid au niveau du développement économique du nord-ouest. Techlid rassemble un certain nombre de communes et nous avons essayé d'unir nos efforts pour le développement économique de ce secteur.

On fait partie bien sûr du Grand Lyon.

Et puis, nous avons aussi l'objectif de préserver nos espaces naturels. Nous travaillons au sein du syndicat mixte des Monts d'Or, où nous avons un rôle prépondérant avec les communes du Val de Saône et les communes des Monts d'Or pour préserver à la fois l'activité agricole et notre patrimoine d'espace naturel.

Et la commune en elle-même, au centre de Limonest, nous essayons d'avoir non seulement du logement individuel mais également du logement collectif et aussi du logement social, dans le cadre de la mixité sociale. Nous y sommes attachés, et nous arrivons à un pourcentage raisonnable de 15 %. Nous essayons d'avoir un équilibre de nos populations, avec un accueil de toutes les couches sociales. C'est important.

Aujourd'hui, les grands projets, c'est le développement économique. Nous avons un projet de 23 hectares de terrain à bâtir, et le vice-président a travaillé sur la ZAC des Bruyères pour que l'on y arrive. On a mis du temps, mais cela ne vient pas de moi.

**M. ABADIE, Président.**- Non.

**M. VINCENT, Maire de Limonest.**- Je n'ai été qu'un aiguillon.

C'est là aussi où parfois, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, on peut s'interroger sur les grosses structures. Je suis le premier à dire que je suis très attaché aux communes et à la représentation des communes, même au sein de la Communauté urbaine et même au sein des grandes métropoles, même si je ne suis pas toujours d'accord avec certains grands élus, que ce soit à la Communauté urbaine ou au Département.

Je crois que vous êtes toutes et tous des élus compétents et investis, qui souhaitent apporter des solutions à vos administrés. Vous en êtes un excellent exemple. C'est pour cela que je crois qu'il est important que nous maintenions nos collectivités qui sont proches du terrain pour être au service de nos populations.

Voilà ce que je voulais dire.

Je vous souhaite des travaux extrêmement fructueux.

J'émet un vœu concernant l'éclairage : vous savez qu'aujourd'hui on travaille beaucoup sur les terrains de football, et on aimerait que le SIGERLy puisse subventionner. Le Président Abadie m'a expliqué tout cela. Je sais que ce n'est pas toujours évident et qu'il y a un contrôle de légalité très sérieux à la Préfecture en la personne de Mlle TAILLARDAT. C'est vrai que ce n'est pas toujours évident.

Je vous remercie de votre contribution et de votre travail. Et je souhaite un excellent travail au SIGERLy.

Excusez-moi de ne pas rester avec vous, je préside le Syndicat de gendarmerie, et là aussi nous avons le compte administratif et le budget.

Bon travail à toutes et à tous.

(Applaudissements).

**M. ABADIE, Président.**- Ce soir malheureusement nous avons beaucoup d'absents excusés puisque nous arrivons à la fin du mois de mars et beaucoup de communes aujourd'hui votent leur budget. C'est pour cela que l'on vous a fait un peu attendre pour avoir le quorum.

Ont donné pouvoir : (Lecture des pouvoirs).

Le prochain comité aura lieu le mercredi 17 juin 2009 au Grand Parc de Miribel à Vaulx-en-Velin.

## COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

- Le Bureau statutaire s'est réuni : 11 mars 2009.
- Le Bureau restreint s'est réuni les 17 février, 3, 11, 17 et 24 mars 2009.
- **Mardi 10 février** : Rencontre avec le SYDER (Conseil Général). Point sur les deux syndicats.
- **Mardi 24 février** : Rencontre avec les responsables des subdivisions de la voirie Grand Lyon.
- **Jeudi 26 février** : Rencontre avec les élus de Feyzin. Aménagement de la rue du Dr Long.
- **Vendredi 27 février** : Rencontre avec le BTP. Point général sur les investissements du Syndicat (éclairage public et enfouissement de réseaux).
- **Mercredi 4 mars** : Rencontre avec Messieurs GALLEAN et JANVIER d'ERDF : préparation de la réunion du 20 mars 2009 pour l'inauguration du compteur électrique intelligent LINKY.
- **Jeudi 19 mars** : Déjeuner avec Monsieur NADJO de GrDF pour préparer la rencontre avec le Conseil d'administration national de GrDF.

Pour la première fois, le Conseil d'administration national de GrDF aura lieu à Lyon. J'aurai le plaisir de les accueillir avec leurs représentants. Ce sont des nouveautés.

- **Vendredi 20 mars** Lancement de l'expérimentation du compteur communicant dans la Région Lyonnaise

Tout à l'heure nous avons eu une présentation du compteur intelligent. Une présentation officielle a eu lieu le 20 mars à la Cité Internationale. Nous sommes territoire expérimental puisque sur 11 de nos communes et sur quelques arrondissements de Lyon va avoir lieu l'installation de 200 000 nouveaux compteurs intelligents qui seront posés sur nos communes à partir de l'année prochaine. C'est un test. Et si ce test s'avère efficace, au niveau national 35 millions de compteurs seront posés sur l'ensemble du territoire, étalés jusqu'en 2017. Donc un grand marché important au niveau national.



- **Jeudi 26 mars**      Rencontre avec les élus de Saint Symphorien d'Ozon.
- Signature des contrats suivants :
  - ✓ Signature avec la Préfecture d'une convention de "dématérialisation pour la transmission des actes au contrôle de légalité", le 9 février 2009.
  - ✓ Signature avec la société SRCI d'un contrat pour la mise en place du logiciel de télétransmission des actes au contrôle de légalité, le 3 mars 2009.
  - ✓ Signature le 2 mars 2009 d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour garantir les dommages aux biens pour la chaufferie de La Tour de Salvagny.
  - ✓ Signature le 24 mars 2009 de l'avenant n°1 - AEG V éniessieux (Marché 08-06).
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 mars 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2008-06-25/07 en date du 25 juin 2008 :

<b>Délibération n°</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
B_2009-03-11/01	11 mars 2009	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Lyon service Voirie Circulation Gestion Centralisée (VCGC) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de signalisation Chemin de la Creuzette à FONTAINES-SUR-SAONE
B_2009-03-11/02	11 mars 2009	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Lyon service Fourreaux Urbains (VIFU) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de signalisation Avenue du Chater nord et phase 2 à FRANCHEVILLE
B_2009-03-11/03	11 mars 2009	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine de Lyon service Voirie Circulation Gestion Centralisée (VCGC) pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et de signalisation Avenue du Chater nord à FRANCHEVILLE
B_2009-03-11/04	11 mars 2009	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vourles pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et d'éclairage public - Rond point chemin de la Plaine/Chemin des Eclapons
B_2009-03-11/05	11 mars 2009	Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vourles pour la réalisation de travaux communs de dissimulation esthétique des réseaux et d'éclairage public - Rue Grande Charrière Côté Ouest

Délibération n°	Date	Objet
B_2009-03-11/06	11 mars 2009	Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents du SIGERLy – paiement mensuel
B_2009-03-11/07	11 mars 2009	Recours à des agents retraités pour l'exercice de vacances

## ADOPTION DES BULLETINS n°137

**M. ABADIE, Président.**- Aucune observation n'a été formulée.

Avez-vous des observations à faire ? Si vous n'en avez pas, je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***Il est adopté à l'unanimité.***

## AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

C-2009-03-26/01

### BUDGET PRIMITIF 2009

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

**M. ABADIE, Président.**- Je vais laisser la parole à Gilbert-Luc Devinaz, Vice-président.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Chers Collègues, la délibération que vous avez entre les mains commence par souligner l'activité de notre syndicat, qui ne cesse d'augmenter.

Dans la première diapositive, on explique l'augmentation : une progression des demandes en dissimulation des réseaux, la mise en place des PPI pour l'éclairage public, une hausse de l'activité du service Énergie, et la prise en charge de la gestion de la TLE (taxe locale sur l'électricité).

***Au niveau des dépenses :***

Pour le fonctionnement :

Si on augmente en activité, on augmente aussi en agents. Nous avons des achats d'énergie et de maintenance de l'éclairage public, le coût de câblage des réseaux de télécommunication, des études énergétiques et une baisse des subventions de l'ADEME qui y sont liées.

Pour l'investissement :

Des travaux sur le patrimoine éclairage public et la dissimulation des réseaux.

Ces constats étant faits, je vais maintenant essayer de vous présenter quelques chiffres.

## **Le budget primitif :**

Votre délibération est très claire, elle explique bien et renvoie bien aux bons documents. Simplement, avec le Bureau restreint, on a considéré que sa présentation pouvait porter à confusion puisque si vous prenez par chapitre et après par article, on va vous parler du budget précédent, donc 2008, et on va vous mettre les propositions du Président 2009 et ce que l'on va voter.

Or, si vous comparez les deux colonnes, on se trompe car elles ne sont pas comparables. Dans celle qui est présentée aujourd'hui, proposée par le Président, c'est uniquement le budget primitif 2009. Et dans celle de 2008, c'est le budget primitif plus le budget supplémentaire, plus les décisions modificatives.

Pour la prochaine fois, vous aurez un tableau beaucoup plus complet, colonne par colonne.

**M. ABADIE, Président.**- Nous vous l'enverrons.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Qui permet de mieux voir les choses.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la diapositive résume bien les données.

*(Lecture des dépenses de fonctionnement).*

*(Lecture des recettes de fonctionnement).*

*(Lecture des dépenses d'investissement).*

**M. BRUNETEAU (Tassin-la-Demi-Lune).**- En dépenses d'investissement : dissimulation coordonnée des réseaux, il est écrit 17 millions, alors que dans le tableau projeté à l'écran, c'est 13 millions.

*(Discussion générale).*

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- L'erreur est sur le document, la diapositive est juste.

**M. ABADIE, Président.**- C'étaient les chiffres donnés lors du débat d'orientation budgétaire.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Je vous propose de terminer.

*(Poursuite de la présentation par diapositives)*

**M. MULLER (La Mulatière).**- Une question de forme : je crois avoir assisté à tous les comités du SIGERLy, et peut-être que le système de gestion du SIGERLy est différent de celui de nos communes, mais je n'ai pas souvenir que nous eussions voté le compte administratif 2008 ?

**M. ABADIE, Président.**- Pas encore. Il sera voté la prochaine fois.

**M. MULLER (La Mulatière).**- On le vote après, et on affecte les résultats avant ?

**M. ABADIE, Président.**- On n'a pas de reports du compte administratif.

**M. MULLER (La Mulatière).**- Si, puisque vous en parlez. Et surtout, vous dites qu'il a été approuvé (page 3) : « *Le présent budget voté avec reprise des résultats de l'exercice 2008 après le vote du compte administratif 2008* ».

Je m'étonne un peu de la forme.

**M. ABADIE, Président.**- Muriel nous explique que là, c'est la maquette. On vous a rappelé la maquette générale, comment cela se passe pour un budget.

Lorsqu'il y a en effet le vote du compte administratif, des reports sont effectués, puisque le compte administratif a été voté.

Dans le cadre de notre budget primitif 2009, étant donné que nous n'avons pas fait le compte administratif, on n'a pas les reports.

Donc ce que vous lisez en maquette, il n'y a pas les reports. C'est le modèle que vous avez.

**M. MULLER (La Mulatière).**- Normalement, on fait cela dans l'autre sens.

**M. ABADIE, Président.**- Des communes votent d'abord leur budget primitif.

**M. MILLET (Vénissieux).**- Pour compléter, il y a la bonne réponse sur la page 1. Il est bien écrit : « *Les résultats de l'exercice 2008 seront repris au budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif* ».

**M. ABADIE, Président.**- C'est bien ce que j'ai dit.

**M. MILLET (Vénissieux).**- C'est écrit dans le document.

**M. ABADIE, Président.**- Oui, c'est une maquette générale. Pour les élus qui n'ont pas l'habitude de voir des comptes de budget, on leur explique le fonctionnement : lorsque le compte administratif est voté, les reports sont pris. Vous savez que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin.

**M. MULLER (La Mulatière).**- Merci pour ces explications.

**M. ABADIE, Président.**- Vous avez bien fait de le rappeler. On vous a rappelé un peu les modalités, mais peut-être avez-vous sauté la ligne où on le précisait.

Nous poursuivons.

**M. DEVINAZ.**- Nous avons essayé de gagner du temps en ne lisant pas toute la délibération, mais il me semble que tout est clair.

**J'en arrive au budget primitif 2009 principal :**

*Dépenses de fonctionnement :*

*(Lecture des dépenses de fonctionnement).*

Nous vous présenterons ces chiffres à la fin pour le vote.

*Recettes de fonctionnement :*

*(Lecture des recettes de fonctionnement).*

Voici l'évolution de ces recettes. On voit bien qu'au niveau des travaux, je ne veux pas dire que c'est exponentiel mais cela grimpe fortement. Cela fait partie aussi des éléments de réflexion que l'on doit essayer de donner.

Et on voit qu'au niveau des contributions aussi, nous avons une courbe ascendante.

*Dépenses d'investissement :*

*(Lecture des dépenses d'investissement).*

Voilà le tableau qui nous montre l'évolution des recettes et dépenses entre 2003 et 2009. Nous stagnons entre 2008 et 2009.

*Recettes d'investissement :*

*(Lecture des recettes d'investissement).*

**M. FARAMIN (Dardilly).**- Si on revient sur les dépenses d'investissement – chapitre 23 : pour être cohérent, les immobilisations en cours de 17 millions, c'est bien 13 millions plus 4 millions. Le chiffre de la première page est à corriger.

**M. ABADIE, Président.**- Tout à l'heure, la question posée par Vénissieux, sur l'écran vous aviez 13 millions, c'est le bon chiffre. Et il faut modifier sur votre document, c'est 13 millions.

Lorsqu'on voit ces chiffres et l'ensemble des chapitres, on se rend compte que c'est assez difficile d'en faire une lecture. Donc lors du Bureau, aussi bien le Bureau restreint que le Bureau élargi avec l'ensemble des collègues, j'ai demandé que, pour une lecture plus facile, on ait les colonnes où vous retrouverez le budget primitif 2008, le budget supplémentaire, les reports de 2007, les décisions modificatives, ce qui nous donnerait le total du budget 2008.

En même temps j'ai demandé de préciser les réalisations et les restes à réaliser. À partir de ces éléments-là, il est plus facile de faire des propositions de budget.

Par exemple, dans les achats de matériels, vous voyez 1,3 million. L'année dernière, ils étaient de 608 000. On s'est posé la question de comment on peut passer de 608 000 à 1,3 million, et on s'est rendu compte qu'en réalisé on n'en avait fait que 309 000, donc on n'aurait pu mettre que 310 000 par exemple, mais on a mis 1,3 million, car maintenant, dans les travaux de convention avec France Télécom, le matériel nous est facturé et remboursé de l'autre côté. Cela explique pourquoi on a cette dépense supplémentaire.

C'est vrai que si on n'a pas les éléments, il est difficile de comprendre pourquoi d'abord on avait 608 000, alors qu'en fait le réalisé n'était que de 382 000, et on passe à 1,3 million. Alors que vous, si vous regardez 608 000 et 1,3 million, vous avez une différence de 700 000. Il y a bien une différence de presque 1 million, c'est l'achat des fournitures pour France Télécom lors des conventions.

Ce tableau, nous l'avons réalisé la semaine dernière. Nous allons vous l'envoyer avec le compte rendu. Ceux qui sont spécialistes des chiffres pourront l'analyser plus clairement.

Et pour le prochain budget, notamment s'il y a le budget supplémentaire, on vous le présentera de la même façon. Je pense que ce sera une lecture plus lisible qu'une énumération de chiffres. C'est vrai que l'on vous a donné les grandes lignes des évolutions en dépenses et en recettes, mais on veut aller plus loin dans la réflexion et l'explication.

Vous avez toutes les lignes dans votre tableau, pages 5 et suivantes, mais si vous voulez des explications, j'ai le Grand Livre ici et ce fameux tableau qui permet mieux de s'y retrouver.

Par rapport aux évolutions des dépenses du Syndicat et notamment aux contributions des communes et travaux d'enfouissement, nous avons décidé en Bureau de faire un séminaire, qui sera dans un premier temps fait avec le Bureau, et de réfléchir pour faire part aux communes : « Voilà comment on souhaite évoluer dans le futur par rapport aux modalités de fonctionnement et jusqu'où les communes pourront aller dans leur endettement ». À un moment donné, on reviendra devant le comité porter la réflexion que l'on a menée dans ce domaine.

Quand on regarde le tableau, on voit des exponentielles, on l'a vu en travaux et autres. Et pour donner un exemple, ce matin nous étions à Saint-Symphorien, on l'a vu avec le Maire et certaines communes déjà se sont interrogées. Je rappelle que chaque année, lorsque vous faites des travaux, que ce soit des travaux d'éclairage public ou d'enfouissement de réseaux, nous sommes entrés dans un système sur 15 ans d'augmentation de la dette. C'est un système de millefeuille, on a regardé jusqu'en 2012/2013, et chaque année, vous avez chaque fois une augmentation. Il faudra attendre le délai d'amortissement de 15 ans pour qu'à partir de l'année N + 15, de la 16<sup>ème</sup> année, la première année disparaisse.

Et cela, nous voulons le montrer pour toutes les communes, de façon que chaque fois qu'elles demanderont une estimation de travaux et autres, elles aient bien ces chiffres-là pour faire en connaissance de cause les choix, pour soit la fiscalisation, soit décider de faire ou pas les travaux. Ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

C'était une explication que je voulais donner.

Un deuxième séminaire aura lieu par rapport à ce qui se passe en ce moment. Il y a une réflexion sur la métropolisation, peut-être que l'on sera un département test dans ce domaine, et on s'interroge sur le devenir des syndicats.

J'ai apprécié le discours de M. le Maire tout à l'heure, qui souhaitait que certaines structures de proximité continuent à exister, et que l'on ne se retrouve pas dans un monstre où la représentativité des communes ne serait plus là, et à un moment donné une confusion générale dans un système où chacun ne pourra pas retrouver ses petits.

Avez-vous des questions ?

Je donne la parole à M. Gilbert-Luc Devinaz.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Je propose de voter par chapitre.

En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 24 219 950 €uros.

Recettes de fonctionnement, en principe on retrouve la même somme.

Cela renvoie aux chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 14, 042 et 023.

Et en recettes, aux chapitres 70, 73, 74, 75, 76, 77 et 013.

Quand vous allez dans le chapitre, vous avez le détail par article.

Comme vient de le proposer le Président, si sur l'un des articles vous avez des questions à formuler, le livre est là, Muriel VALANTIN est également là pour répondre à vos interrogations.

En tous les cas, dans le tableau qui va vous être envoyé, une colonne donne des explications.

Comme nouveau membre du Bureau, je découvre, parfois je ne comprends pas, et je me dis qu'il faut être plus pédagogique dans la présentation de ce que l'on fait voter.

Le tableau qui a été vu par le Président me paraît clair, et on doit même l'utiliser y compris au moment du budget supplémentaire et des décisions modificatives, car il nous permettra en permanence de voir où nous en sommes dans le budget.

Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

Sur l'investissement :

En dépenses : 32 948 860 €uros.

En recettes, on retrouve la même somme.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

En votre nom à tous, je félicite le Président pour nous avoir présenté ces propositions budgétaires.

Il nous reste à présenter les budgets annexes.

**BUDGET PRIMITIF 2009 du BUDGET ANNEXE  
« Réseau de chaleur de Sathonay-Camp »**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Il nous reste à présenter les budgets annexes. Un tient particulièrement chaud au cœur de notre Président : le réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

*Dépenses de fonctionnement* : (Lecture des dépenses de fonctionnement).

*Recettes de fonctionnement* : (Lecture des recettes de fonctionnement).

Soit un total de 61 373,79 €uros.

Je vous propose de passer au vote.

Le Président ne participe pas au vote, de même que le délégué de Sathonay-Camp.

**M. MATHERON (Saint Didier au Mont d'Or).**- Quelle est la nature des ventes de produits fabriqués ?

**M. ABADIE, Président.**- C'est un réseau de chaleur. Actuellement on a un mini-réseau. Vous savez que l'on a un grand projet de réseau de chaleur sur la commune de Sathonay-Camp. Il a été réalisé d'abord un mini-réseau de chaleur qui aujourd'hui fonctionne avec une chaudière à gaz. Le SIGERLY vend à la commune un produit, qui est de la chaleur. C'est le produit de la vente.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***Adopté à l'unanimité.***

*Dépenses d'investissement* : (Lecture des dépenses d'investissement).

*Recettes d'investissement* : (Lecture des recettes d'investissement).

Soit un total dans les deux cas de 16 282 €uros.

Pas de question ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

***Adopté à l'unanimité.***

**BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Ces réseaux de chaleur sont tout de même des bonnes expériences. Il serait peut-être bien qu'à un prochain comité nous ayons un bilan de ce que l'on tire de ces expériences, en positif et en négatif. Cela pourra servir d'exemples à d'autres communes avant de se lancer dans tel ou tel projet. Cela peut être fait me semble-t-il et peut être très intéressant pour tous.

**M. ABADIE, Président.**- J'en profite pour dire que dans la dernière lettre de l'ALE, que vous allez certainement recevoir, vous trouverez à l'intérieur à la dernière page un commentaire sur les activités du Syndicat, notamment les réseaux de chaleur.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**-

*Dépenses de fonctionnement : (Lecture des dépenses de fonctionnement).*

*Recettes de fonctionnement : (Lecture des recettes de fonctionnement).*

Soit un total dans les deux cas de 47 454 €uros.

Y a-t-il des questions ?

**M. FARAMIN (Dardilly).**- Une remarque, car j'ai eu la réponse en aparté. On peut s'étonner qu'il n'y ait pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, comme sur le réseau de chaleur de Sathonay-Camp. La réponse est l'ancienneté. Mais on peut se poser la question. De même que dans le photovoltaïque plus loin.

**M. DEVINAZ.**- Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

*Dépenses d'investissement : (Lecture des dépenses d'investissement).*

*Recettes d'investissement : (Lecture des recettes d'investissement).*

Soit un total dans les deux cas de 16 884 €uros.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.**



**BUDGET 2009 du BUDGET ANNEXE « Photovoltaïque »**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

**M. DEVINAZ, Vice-président.-**

Dépenses de fonctionnement : (Lecture des dépenses de fonctionnement).

Recettes de fonctionnement : (Lecture des recettes de fonctionnement).

Soit un total dans les deux cas de 18 460 €uros.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

Dépenses d'investissement : (Lecture des dépenses d'investissement).

Recettes d'investissement : (Lecture des recettes d'investissement).

Soit un total dans les deux cas de 1 039 198 €uros.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

Mes chers Collègues, merci à toutes et à tous.

**PRÉSENTATION DU DOSSIER D'ADHÉSION A LA FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**M. ABADIE, Président.-** Le point suivant concerne l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Il faut savoir que le SIGERLy, qui est le deuxième syndicat de gaz en France, n'a jamais fait partie de la fédération.

Pourquoi ? À l'époque, nous étions intégrés dans le SYDER, et le SYDER adhérait pour l'ensemble de nos deux syndicats à la fédération. D'ailleurs le directeur du SYDER de l'époque était une personne détachée de la fédération, qui avait travaillé au SYDER, et avait ensuite réintégré la fédération.

Lors de notre séparation, nous aurions pu à l'époque entrer à la FNCCR. Vous connaissez les tensions qui ont existées entre nos deux syndicats, notamment avec le précédent président du SYDER qui était vice-président de la fédération. Et celui-ci m'avait dit : « Si vous demandez votre entrée à la fédération, je refuserai catégoriquement que le SIGERLy en fasse partie ».

Je rappelle que dans les textes il est dit que si on demandait notre intégration à la fédération, nous devons avoir l'aval (c'est dans le texte, et d'ailleurs vous l'avez) du syndicat départemental qui est considéré comme étant le SYDER.

Donc à l'époque, pour éviter toute polémique là-dessus, nous n'avions pas fait la démarche auprès de la fédération pour y entrer.

Les événements sont passés. Des élections ont eu lieu. Un nouveau président a été nommé au sein du SYDER, M. Charles BRECHARD, avec lequel nous entretenons de très bonnes relations. Et M. BRECHARD n'est pas opposé, au contraire, il a incité le SIGERLy à devenir membre de la fédération, parce qu'il estime que le poids que nous pourrions représenter tous les deux au sein de la fédération nous permettrait d'avoir des avancées assez significatives.

Je le dis honnêtement, j'avais estimé à l'époque que pour l'instant on pouvait encore attendre -je rappelle que l'adhésion est de 20 000 €uros-, vu les évolutions.

J'ai changé d'avis. On en a parlé avec le Bureau qui est d'accord pour aller à la fédération.

Pourquoi ai-je changé d'avis ? Nous sommes dans une période charnière où l'on parle dans notre département d'expérimentation, de la métropolisation, et si nous ne sommes pas soutenus au niveau national par un appui important, j'ai bien peur que si d'aventure certaines collectivités envisageaient de faire disparaître le ou les syndicats dans une nouvelle structure, le SIGERLy ne ferait pas le poids, même s'il est le deuxième syndicat de France.

Je pense aujourd'hui, ce sont les événements qui me permettent de le dire, qu'il est nécessaire que nous soyons au sein de cette fédération. Si des événements évoluaient dans ce sens-là, nous pourrions être appuyés par la fédération pour nous aider. Je rappelle que la fédération est composée des membres des syndicats, et si les syndicats venaient à disparaître, cette fédération disparaîtrait. Donc il me semble judicieux aujourd'hui d'appartenir à cette fédération.

Voilà. C'est mon point de vue personnel. Bien sûr le débat est ouvert. Nous avons eu la discussion en Bureau, et le Bureau a été d'accord pour adhérer à la fédération.

J'ouvre le débat, si vous avez des questions ?

**M. ULRICH (Poleymieux-au-Mont-d'Or).**- Concrètement, qu'est-ce qu'apporterait la FNCCR au SIGERLy ? Un soutien, quelque chose ? Est-il possible d'avoir un peu plus d'explications ?

**M. ABADIE, Président.**- Notre directeur va vous donner plus d'explications. Vous en aviez dans le commentaire.

Simplement, même si nous n'étions pas à la fédération, soyons honnêtes, nous recevions la lettre de la fédération. Je rappelle que c'est un organe qui n'est pas décisionnaire, il est force de proposition. Il ne fait que des propositions, mais il intervient auprès des ministères et autres. Et vous savez que le monde de l'énergie a évolué et va encore évoluer énormément.

Par exemple, la FNCCR ainsi que le Syndicat ont participé à la mise au point pour la mise en place des nouveaux compteurs. Et la fédération apporte son aide au niveau législatif, organisationnel, veille juridique.

D'autres questions ?

**M. RODRIGUEZ, Vice-président.**- Je pense que la FNCCR a surtout une position nationale par rapport aux relations qu'il y a entre les syndicats et les unités locales ERDF, mais surtout au niveau de sa présence à la Commission de Régulation de l'Électricité. Et actuellement, vu les enjeux au niveau de l'énergie, je pense qu'il est nécessaire que notre syndicat fasse partie intégrante de la FNCCR parce que cela donne un moyen d'avoir les informations nationales.

Plusieurs points sont à l'étude au niveau de la FNCCR, on a parlé tout à l'heure des compteurs électroniques, des compteurs intelligents, mais également au niveau de ce qui se passe par rapport à ce que nous avons voté dernièrement : la PVR et la facturation des coûts de raccordement.

La FNCCR est en position directe de négociation et avec l'État et avec ERDF au niveau national. C'est pourquoi il est important pour notre syndicat d'intégrer cette structure qui donne un point de vue national.

**M. DEVINAZ, Vice-président.**- Il y a un troisième élément : quand on regarde la position de notre syndicat dans sa capacité et dans ce qu'il représente, c'est le deuxième syndicat de France.

Dans une structure qui peut servir à la fois de réflexion mais aussi de pression, notre analyse, en tous les cas en Bureau restreint, c'est qu'il serait regrettable que le deuxième syndicat de France ne porte pas sa voix. D'autant plus que l'on est dans un contexte de rapprochement, que l'autre syndicat avec lequel nous sommes en train d'essayer de nous rapprocher, et nous avons la position de la ville de Lyon, en fait partie.

Il faut aussi avoir cela à l'esprit et bien réaliser que quelque part, quand on va dans ce genre de structure, on représente le deuxième syndicat de France dans ce domaine.

**M. ABADIE, Président.**- D'autres questions ?

**M. MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or).**- On dit : « *Après avoir pris connaissance des activités de la Fédération décrites dans la note remise aux membres du comité...* » Quelle est cette note ?

**M. ABADIE, Président.**- La note a été donnée aux titulaires. Tous les titulaires l'ont eue avec les dossiers.

**M. MATHERON.**- Je ne crois pas. C'est pourquoi je me permets de poser la question.

**M. ABADIE, Président.**- Vous ne l'avez pas ?

*(Réponse générale négative).*

**M. ABADIE, Président.**- C'est pour cela que j'ai été étonné des questions.

Effectivement, si vous n'avez pas eu la note. A priori personne ne l'a eue. Seul le Bureau a dû l'avoir.

En fait, on vous a envoyé le document qui montrait comment adhérer à la FNCCR, ses actions, etc. Cela correspond à 5 ou 6 feuilles.

Nous allons vous faire passer la note.

La question était justifiée.

**M. MILLET (Vénissieux).**- Un petit commentaire : j'ai bien entendu ce qu'a dit le Président sur l'intercommunalité, et je voulais le soutenir dans cette démarche. Je pense que c'est une bonne chose, au-delà des missions de la FNCCR, que cette adhésion. Dans un contexte de réforme des collectivités locales, on est d'ailleurs tous deux conseillers communautaires, on peut donc comparer un certain nombre de choses, je crois aux vertus de l'intercommunalité. Je souhaite que l'on fasse entendre dans ces réformes la voix de l'intercommunalité, qui me semble une bonne solution pour nos communes.

**M. ABADIE, Président.**- En effet, nous allons être certainement territoire expérimental, et je pense que dans ces périodes-là, on peut être force de proposition. Donc le fait d'être à l'intérieur de ces structures nationales nous permettra de faire un peu l'information dans les deux sens et d'avoir plus de communications et de renseignements.

Je crois que c'est une bonne chose.

Nous avons pris note, les tableaux du budget vous seront envoyés, ainsi que la note sur la FNCCR.

D'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Adopté à l'unanimité.**

C-2009-03-26/06

<p style="text-align: center;"><b>VERSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)</b> <b>Complément de la délibération C-2009-02-04/03 du 4 février 2009</b></p>
--

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**M. ABADIE, Président.**- Le versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA, le FCTVA.

Vous vous rappelez que lors du dernier comité, nous avons pris en urgence et je vous avais demandé l'autorisation de voter la possibilité de demander à l'État le remboursement par anticipation de notre TVA. Et je remercie notre trésorier-payeur qui à l'époque nous avait dit que l'on entrerait dans le contexte pour pouvoir l'obtenir.

Malheureusement on a fait la délibération un peu dans la précipitation, le jour même. Et la Préfecture nous a demandé de préciser certains points. Ce que nous n'avons pas pu faire le jour du vote puisqu'on avait fait cela sans éléments.

La Préfecture nous a demandé de délibérer de nouveau et d'apporter un complément par rapport à la première délibération, à savoir qu'il fallait prendre en compte des chiffres.

Nous vous proposons de compléter la précédente délibération de la façon suivante :

*(Lecture de la délibération)*

C'est valable pour toutes les collectivités.

C'est simplement pour préciser la délibération.

Pas de commentaire spécial ?

Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***Adopté à l'unanimité.***

C-2009-03-26/07

<b>RECTIFICATION DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE FLEURIEU-SUR-SAONE</b>
---

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

**M. ABADIE, Président.**- Une rectification de la contribution de la commune de Fleurieu-sur-Saône.

Lorsque nous avons voté la dernière fois le montant des contributions, une erreur s'est glissée pour la commune de Fleurieu-sur-Saône, qui avait validé mais qui ne s'est rendu compte de l'erreur qu'après le vote.

Sur la partie PPI, éclairage public, elle devait être prise en compte à partir de 2010, et sur les tableaux elle a été prise en compte en 2009.

On a vu qu'il suffisait simplement de délibérer et de prendre en compte cette somme qui sera prise sur le budget de la commune et on remboursera.

Par contre, M. le Receveur vient de nous le préciser, nous avons indiqué dans la délibération : « sera inscrite au budget 2009 », ce n'est pas nécessaire. Sur le projet de délibération, il n'y a pas de changement, sauf : « Il convient de rectifier la contribution de la commune de Fleurieu-sur-Saône pour l'année 2009 de ce montant ». Vous supprimez : « Il a été convenu que cette rectification sera inscrite au budget 2009 », car ce n'est pas nécessaire.

Donc nous demandons aux membres du comité de rectifier le montant de la contribution de Fleurieu-sur-Saône.

**M. GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône).**- Je vous remercie.

**M. ABADIE, Président.** - C'est normal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Adopté à l'unanimité.**



## QUESTIONS DIVERSES

**M. ABADIE, Président.** - Avez-vous des questions diverses ?

Je vous propose de clore cette séance.

*(La séance est levée à 19h55)*

## DELIBERATIONS

C-2009-03-26/01

### BUDGET PRIMITIF 2009

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

On constate qu'au fil des années l'activité du SIGERLy ne cesse d'augmenter.

En effet, concernant les travaux d'investissement, les demandes des communes en matière de dissimulation des réseaux ont continué à progresser, et parallèlement depuis 2008 les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) pour l'éclairage public se mettent en place.

De surcroît, les communes commencent à prendre conscience de la nécessité de maîtriser l'énergie. Ce qui engendre une augmentation de l'activité du service Energies et la nécessité de recruter afin de nous permettre de réaliser pleinement les demandes des communes.

Le contrôle des concessions et la gestion de la Taxe Locale sur l'Electricité demeurent également nos principales missions, d'où le recrutement programmé de deux agents pour étoffer ce service.

Le budget 2009 prend en compte toutes ces demandes et missions assumées par le SIGERLy.

S'agissant du fonctionnement, les principales variations sont liées :

- à l'accroissement du nombre d'agents
- à l'achat d'énergie et la maintenance de l'éclairage public
- aux coûts de câblage des réseaux de télécommunication
- aux études énergétiques et à la diminution des subventions de l'ADEME associées à ces études

S'agissant de l'investissement, les dépenses sont liées principalement aux travaux sur le patrimoine Eclairage Public des communes ayant confié la compétence et les dissimulations de réseaux réalisées à la demande des communes.

Les résultats de l'exercice 2008 seront repris au budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif.

Le Budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-2, le comité s'est prononcé sur le vote des crédits par chapitre.

Le budget primitif 2009 joint comprend :

### **I – Informations générales**

- Informations statistiques, fiscales et financières (p.2)
- Modalités et vote du budget (p.3)

### **II – Présentation générale du budget**

- Vue d'ensemble, sections (p.4)
- Vue d'ensemble, section de fonctionnement, chapitres (p.5)
- Vue d'ensemble, section d'investissement, chapitres (p.6)
- Balance générale du budget, dépenses (p.7)
- Balance générale du budget, recettes (p.8)

### **III – Vote du budget**

- Section de fonctionnement, détail des dépenses, articles (p.9)
- Section de fonctionnement, détail des recettes, articles (p.12)
- Section d'investissement, détail des dépenses, (p.13)
- Section d'investissement – détail des recettes (p.15)
- Opération d'équipement – détail des chapitres et article (p.17)

### **IV – Les annexes**

- Etats de la dette (p.18)
- Eléments du bilan (p. 23)
- Etat du personnel (P. 24)
- Autres informations (p. 26)

## **ANALYSE DES PRINCIPALES PROPOSITIONS NOUVELLES**

### **IMPACT BUDGETAIRE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES**

#### **❖ FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

- |  |                       |             |
|--|-----------------------|-------------|
| ➤ Conventions « câblage FT-UPC-NC » :                          | (chap.011 art. 605)   | 1 300 250 € |
| ➤ Eclairage Public « achat d'énergie » :                       | (chap.011 art. 60612) | 1 812 100 € |
| ➤ Eclairage Public « maintenance » :                           | (chap.011 art. 61523) | 1 160 000 € |
| ➤ Energie : « études générales éclairage public et énergie » : | (chap.011 art. 617)   | 385 600 €   |

#### **❖ FONCTIONNEMENT : RECETTES**

- |  |                    |              |
|--|--------------------|--------------|
| ➤ Subventions Région :                           | (chap.74 art.7472) | 139 500 €    |
| ➤ Subventions ADEME :                            | (chap.74 art.7478) | 125 000 €    |
| ➤ Les contributions des communes :               | (chap.74 art.7474) | 10 025 000 € |
| ➤ Les redevances de concessions :                | (chap.75 art.757)  | 3 485 000 €  |
| ➤ Les remboursements de travaux France télécom : | (chap.70 art.704)  | 290 300 €    |

- Cette année apparaît également la taxe sur l'électricité pour un montant de : (chap.73 art.7351) 10 000 000 €
- Avec l'écriture correspondante en dépenses (reversement aux communes) de : (chap.014 art.7398) 9 900 000 €

❖ INVESTISSEMENT : DEPENSES

- Dissimulation coordonnée des réseaux : (chap.23 art.2315) 13 000 000 €
- Travaux d'éclairage public : (chap.23 art.2315) 4 000 000 €
- Conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec les communes (chap.45 art.458) 205 200 €

En contrepartie sont enregistrées les RECETTES suivantes :

- Le FCTVA : (chap.10 art.10222) 2 800 000 €
- TVA à récupérer auprès d'ERDF : (chap.27 art.2762) 1 026 200 €
- Un prêt estimé à : (chap.16 art.1641) 12 000 000 €
- Le prélèvement provenant de la section de fonctionnement (chap. 021) 4 120 000 €

**LES PRINCIPALES AUTRES DEPENSES ET RECETTES :**

❖ FONCTIONNEMENT :

- Les dépenses de personnel : (chap.012) 1 694 500 €
- Les dépenses de fonctionnement du SIGERLy : (partie du chap.011) 400 500 €

Compensées en partie par :

- Les redevances de concession ERDF-GRDF : (chap.75 art.757) 3 485 000 €
- La part fixe de la contribution Eclairage Public : (chap.74 partie art.7474) 320 930 €

❖ INVESTISSEMENT :

- Achat de matériel technique : (chap.21 art.2158) 11 000 €
- Achat de véhicules : (chap.21 art.2182) 80 000 €
- Achat de matériel de bureau et informatique : (chap.21 art.2183) 35 000 €
- Achat de mobilier : (chap.21 art.2184) 5 000 €

**LE BUDGET PRIMITIF 2009 SE PRESENTE AINSI :**

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	5 058 450 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	1 694 500 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	1 545 000 €
Chapitre 66 - Charges financières .....	1 815 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	1 000 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits .....	9 900 000 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections .....	86 000 €
023 - Virement à la section d'investissement.....	4 120 000 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>24 219 950 €</b>



### Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70 - Produit des services.....	301 750 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	10 000 000 €
Chapitre 74 - Dotations et participations.....	10 363 200 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	3 515 000 €
Chapitre 76 - Produits financiers.....	10 000 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels.....	20 000 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges.....	10 000 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>24 219 950 €</b>

### Dépenses d'investissement

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts.....	13 163 000 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	40 000 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	45 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	131 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	17 135 460 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers.....	205 200 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales.....	2 229 200 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>32 948 860 €</b>

### Recettes d'investissement

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers.....	2 800 000 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	60 260 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	21 534 000 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières.....	1 726 200 €
Chapitre 024 - Produits des cessions.....	50 000 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers.....	343 200 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections.....	86 000 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales.....	2 229 200 €
021 - Virement de la section de fonctionnement.....	4 120 000 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>32 948 860 €</b>

**Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.**

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.



<b>BUDGET PRIMITIF 2009 du BUDGET ANNEXE</b> <b>« Réseau de chaleur de Sathonay-Camp »</b>
---

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

Par délibération C – 2007-06-20/05, le budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » a été créé.

Le budget 2009 relatif à cette activité de distribution de chaleur se présente ainsi (les montants sont HT) :

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 011 - Charges à caractère général .....	26 283,46 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	3 300,00 €
Chapitre 66 - Charges financières .....	15 508,33 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section .....	10 480,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.....	5 802,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>61 373,79 €</b>

**Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de service .....	60 421,79 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section .....	952,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>61 373,79 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées .....	15 330,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections .....	952,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>16 282,00 €</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections .....	10 480,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement.....	5 802,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>16 282,00 €</b>

**Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.**

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité<sup>(1)</sup> des membres votant de :

- se prononcer sur le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



<sup>(1)</sup> Deux délégués n'ont pas souhaité prendre part au vote en raison de leur appartenance à la commune de Sathonay-Camp

**BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY »**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, Vice-président*

Ce budget annexe créé en 2008 (délibération C-2007-12-12/02) a permis la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau urbain de chaleur qui alimente en chauffage les logements de la ZAC du Contal de La Tour de Salvagny.

Les travaux étant terminés, le budget 2009 prévoit l'exploitation de l'activité de distribution de chaleur, soumise à TVA, qui est une activité industrielle et commerciale au sens de l'article L 2221 - 1 du C.G.C.T.

Rappelons que la ville de La Tour de Salvagny a transféré sa compétence « production et distribution publique de chaleur » par délibération du 21 décembre 2006. Ce service est exploité par le SIGERLY en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du Syndicat.

Le budget annexe 2009 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny se présente ainsi (les montants sont HT) :

**BUDGET 2009 DU BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR  
DE LA TOUR DE SALVAGNY**

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	19 100 €
Chapitre 012 - Charges de personnel .....	2 820 €
Chapitre 66 – Charges financières .....	8 650 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section .....	16 884 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>47 454 €</b>

**Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service .....	37 300 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	10 154 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>47 454 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	6 730 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	10 154 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>16 884 €</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections .....	16 884 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>16 884 €</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.



C-2009-03-26/04

**BUDGET 2009 DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »**

*Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président*

Par délibération C-2008-02-06/04, le budget annexe « Photovoltaïque » a été créé.

Le budget 2009 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité, se présente ainsi (les montants sont HT) :

**BUDGET 2009 DU BUDGET ANNEXE « Photovoltaïque »**

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 66 – Charges financières .....	5 870 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section .....	12 590 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>18 460 €</b>

**Recettes de Fonctionnement**

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service .....	17 000 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	1 460 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>18 460 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles .....	461 675 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	226 063 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	1 460 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales .....	350 000 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>1 039 198 €</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre 13 – Subventions d'investissement .....	7 000 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées .....	669 608 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	12 590 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales .....	350 000 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>1 039 198 €</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- voter les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.



C-2009-03-26/05

**PRÉSENTATION DU DOSSIER D'ADHÉSION A LA FÉDÉRATION NATIONALE  
DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

- Considérant les apports de la FNCCR dans la défense des prérogatives des collectivités concédantes et notamment les actions qu'elle a menées pour l'exercice du pouvoir concédant, l'élaboration du modèle de cahier des charges, le financement des investissements d'eau potable et d'assainissement,
- Considérant que ces acquis n'ont été possibles que par la force que lui ont donnée ses adhérents depuis 70 ans,
- Considérant qu'aujourd'hui notre Syndicat bénéficie de ces apports et a besoin, pour exercer valablement sa mission, des services que rend quotidiennement la Fédération à ses adhérents dans les domaines institutionnels et contractuels,
- Après avoir pris connaissance des activités de la Fédération décrites dans la note remise aux membres du Comité : représentation des adhérents, concertation entre les adhérents, défense des intérêts de ses adhérents auprès du Gouvernement, du Parlement, des entreprises de taille nationale concessionnaires des services, envoi de documentation et conseil,

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,
- d'inscrire au budget syndical les crédits nécessaires à cette adhésion, soit environ 20 000 € pour 2009 article 6281 chapitre 011,
- d'autoriser le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion.



**VERSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)  
Complément de la délibération C-2009-02-04/03 du 4 février 2009**

*Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président*

Par délibération C-2009-02-04/03 du 4 février 2009, le comité syndical a autorisé le Président à signer la convention, avec le Préfet du Rhône, qui permettra de bénéficier des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Toutefois le détail des chiffres avancés pour le calcul des investissements des années 2004 à 2007 n'était pas encore connu, c'est pourquoi il convient de compléter sur ce point la précédente délibération.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- prendre acte, que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 11 846 091 € ;
- inscrire au budget 2009 du SIGERLy 17 311 460 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 46 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;



**RECTIFICATION DE LA CONTRIBUTION  
DE LA COMMUNE DE FLEURIEU-SUR-SAONE**

Par délibérations concordantes du 25 janvier 2007 de la commune de Fleurieu-sur-Saône et du SIGERLy n°C-2007-01-24/01 du 24 janvier 2007, la commune de Fleurieu sur Saône a décidé de transférer la compétence Eclairage Public au SIGERLy.

Par délibération C2005-12-05/06 du 5 décembre 2006, mise à jour par la délibération C2008-12-09/03 du 9 décembre 2008, le SIGERLy a déterminé le mode de calcul des contributions des communes concernant la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le 4 février 2009, le SIGERLy a voté les contributions annuelles des communes pour 2009.

La contribution annuelle de chaque commune intègre dans sa quote-part investissements une part correspondant aux travaux dits « prévus » et qui a été valorisée pour la commune de Fleurieu-sur-Saône à un montant de 16 733,74 € par an pendant 15 ans. Cette part de contribution permet au SIGERLy de renouveler le parc mis à sa disposition.

Cependant, cette part de contribution pour 15 ans n'aurait dû apparaître qu'à partir de l'année 2010. Elle a été introduite par erreur dans la contribution de 2009.

Il convient donc de rectifier la contribution de la commune de Fleurieu-sur-Saône pour l'année 2009 de ce montant.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- diminuer la contribution 2009 de la commune de Fleurieu-sur-Saône de la somme de 16 773,74 €uros.

